



## COMPTE - RENDU

### RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance du 24 juillet 2008

L'an deux mille huit, le 24 juillet, à 18 heures 30, le conseil municipal de Cramoisy, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de **Monsieur Jean- Michel DARSONVILLE, maire**, suite à la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 18 juillet 2008

Etaient présents :

**L. LE BARS, J.-C. REMY; D. FOURNIER; J. BOCQUET; P. DELESTREES; A. DREUX; J.F. LAPORTE; J. LE BARS; A. LOPES; B. SOREL; M. THOUVENOT; J. TUQUET**

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :

**J. JOUAN** à **J.-C. REMY**

**A. MANSARD** à **P. DELESTREES**

Appel nominal.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures 30.

Mademoiselle Jessica BOCQUET est élue secrétaire de séance, à l'unanimité.

Arrivée de Monsieur J. TUQUET à 18h35.

Le compte- rendu de la réunion du 30 juin 2008 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour :

- Création de 2 chemins de randonnée par PSO

Proposition acceptée à l'unanimité.

## **I – PERSONNEL COMMUNAL**

### **Création d'un poste d'ATSEM contractuel à temps non complet (26h30/hebdomadaires)**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité:

▸ De créer un poste d'ATSEM de 2ème classe **contractuel**, (de 26 h30 / hebdomadaire), à compter du 01 septembre 2008.

L'agent recruté sera rémunéré sur la base du 1er échelon du grade d'ATSEM de 2ème classe soit l'indice brut : 287.

▸ D'autoriser Monsieur le Maire à signer un contrat avec la personne qui sera retenue pour ce poste à compter du 01 septembre 2008 jusqu'au 02 juillet 2009.

## **II – FINANCES**

### **Achat de la recette de la fête à l'andouille à Monsieur LEMARIE**

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide d'acheter la recette de l'andouille de Cramoisy à Monsieur LEMARIE pour la somme de 5000€
- Dit que Monsieur LEMARIE assurera à l'appui de la vente de la recette, la formation de la personne qui sera chargée de la fabrication par la commune
- Charge Monsieur le Maire de prendre toutes les dispositions nécessaires pour que soit rédigé un contrat de vente, dans lequel figureront la recette, et la méthode exacte de fabrication
- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de vente.

### **Délibération modificative n°01**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité, la délibération modificative n°01

## **Indemnités /receveurs**

### **1. Indemnités Monsieur Didier DOUBLET**

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal décide, à la majorité (11 voix pour et 4 abstentions : L. LE BARS, J. LE BARS ; J. BOCQUET ; J.-F. LAPORTE)

De demander le concours du Receveur Municipal pour assurer les prestations de conseil et d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an.

Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Didier DOUBLET, Receveur Municipal, à compter du 01 mars 2008.

### **2. Indemnités Mme MALLARD**

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal décide, à la majorité (11 voix pour et 4 abstentions : L. LE BARS, J. LE BARS ; J. BOCQUET ; J.-F. LAPORTE),

De demander le concours du Receveur Municipal pour assurer les prestations de conseil et d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an.

Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Mme MALLARD, Receveur Municipal, pour la période allant du 01 janvier 2008 au 01 mars 2008.

## **III – QUESTIONS DIVERSES**

### **Demande de location d'un terrain communal de Monsieur D. SCOHY**

Compte- tenu du manque d'informations précises, le conseil municipal décide de surseoir à

statuer et charge Monsieur le Maire de se rapprocher de Monsieur SCOHY afin d'avoir plus d'éléments sur ses intentions.

### **Convention piscine**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide

- ↳ D'entériner le projet présenté pour les deux premiers trimestres de l'année scolaire 2008/2009;
- ↳ D'arrêter le montant de ces prestations aux sommes suivantes :
  - Location du bassin : 57.00 € T.T.C / heure
  - Enseignement (M.N.S): 14.50 € T.T.C /heure
- ↳ D'autoriser Monsieur le maire à signer ladite convention.

### **Modification des statuts – S.I.V.T**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal décidé, à l'unanimité :

- D'entériner les nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal de la Vallée du Thérain.

### **Rapport annuel – Service d'assainissement**

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide, à l'unanimité,

- d'approuver le rapport annuel sur le service public d'assainissement présenté par la Société Lyonnaise des Eaux, sous toutes réserves concernant les observations et propositions pour l'année 2007.

### **Rapport annuel SIAP– Service eau potable**

Après avoir entendu la présentation du rapport faite par Monsieur le Maire;

Le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'approuver le rapport du délégataire pour l'année 2007, concernant le service public d'eau potable.

### **Créations de sentiers de randonnée**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Général a décidé, par une délibération du 23 juin 1998, l'élargissement du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) à un ensemble de circuits de découverte des pays de l'Oise.

Après avoir pris connaissance du dossier relatif à l'élargissement du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée à deux circuits de découverte traversant le territoire de la commune et après en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Décide de donner un avis favorable sur deux circuits de randonnée passant sur le territoire de la commune, dont les noms sont en cours de définition;

Décide de donner son accord pour l'utilisation dans le cadre de deux circuits de randonnée des voies suivantes :

- Chemin rural n°9 : du Tillet à Saint Leu d'Esserent;
- Chemin rural n°10 : dit de la Brossette
- Chemin rural n°5: dit du Moulin du Colombier
- Chemin rural n°7: de Blaincourt à Cramoisy
- Chemin rural n°19: dit sente Dessus de l'Eglise
- Chemin rural n°6 : de la terrière

- Chemin rural dit ruelle de Saint Leu
- Chemin rural n°24: dit Chemin du Robinet
- Route départementale n°12 de Beauvais à Saint Leu d'Esserent
- Rue Enat
- Rue Roger Salengro
- Passage de la rue Salengro à la Place de la République
- Rue Saint Martin
- Place Jules Uhry
- Rue de l'Eglise
- Ruelle Gomot
- Rue du Pont
- Rue Paul Descamps
- Rue Marsonnière
- Rue de la Roue
- Voie communale n°01 de Cramoisy à Thiverny
- Chemin rural n°11 dit de la Blanche Voie
- Chemin rural n°3 de Maysel à Thiverny
- Chemin rural dit du Moulin des Anes
- Chemin rural n°26 dit du Moulin de Saint Leu
- Chemin rural n°8 dit du Bois de Cornaille
- Passage sur le chemin de fer français—ligne de Beauvais à Creil
- Route de Saint Vaast

S'engage à conserver un caractère public et ouvert aux voies et chemins situés au-dessus;

S'engage en cas d'aliénation ou de suppression d'une voie, d'un chemin ou d'une section à proposer au Conseil Général un itinéraire de substitution;

S'engage à accepter le balisage, le panneauage, l'aménagement et la promotion du circuit;

S'engage à accepter les dispositions de la convention à signer avec la Communauté de Communes « Pierre Sud Oise » engageant la commune de Cramoisy à entretenir 2 fois par an les chemins et tronçons de chemins constituant sur son territoire les deux circuits de randonnée.

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention d'entretien relative à la création de ces circuits de randonnée.

Séance levée à 19h53.

Vu pour être affiché,

Cramoisy, le 27 juillet 2008

Le Maire,

**Jean- Michel DARSONVILLE**